



COLLECTE DE FONDS COMMUNAUTAIRE FOIRE AUX QUESTIONS

Pouvez-vous m'aider à obtenir un permis pour mon activité ?

L'organisation et l'exécution d'une activité de collecte de fonds est sous la responsabilité des organisateurs de cette activité. Ces derniers doivent aussi obtenir eux-mêmes tous les permis ou les licences nécessaires pour sa réalisation. Nous pouvons toutefois rédiger une lettre confirmant que l'activité est reconnue par la Fondation, une fois que sa tenue aura été confirmée.

M'aidez-vous à obtenir de l'assurance pour notre activité ?

Les organisateurs de l'activité sont responsables de l'obtention d'une assurance pour leur activité.

Que dois-je remettre pour fins de remboursement d'impôts aux personnes qui verseront des dons ?

Selon les directives de l'Agence de revenu du Canada sur l'émission de reçus officiels pour dons de charité, la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges ne peut émettre de reçu pour les donateurs ou les commanditaires qui font un don spécifiquement pour votre activité. Si votre donateur souhaite recevoir un reçu officiel, vous devez vous assurer que le chèque soit libellé au nom de la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges lorsqu'il vous sera remis.

Est-ce qu'un(e) employé(e) ou un(e) bénévole de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges peut nous aider à planifier notre activité ?

Il nous fera plaisir de vous guider dans le processus de planification, mais nous n'avons pas suffisamment de personnel pour en assurer la coordination et la réalisation des tâches administratives associées aux activités de collecte de fonds.

Est-ce qu'un(e) employé(e) ou un(e) bénévole de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges peut assister à notre activité ?

Un représentant de la Maison assiste généralement aux activités (selon la disponibilité des membres de l'équipe et la nature de l'activité).

Pouvons-nous organiser une présentation de chèque ?

Oui, il est possible d'organiser une présentation de chèque avec photo, à la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges ou à un autre emplacement de votre choix.

Combien de temps faut-il pour que ma proposition d'activité de collecte de fonds soit approuvée ?

Une fois que nous aurons reçu votre formulaire dûment complété, nous tenterons de communiquer avec vous dans les cinq jours ouvrables.

FONDATION DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

90, Como Gardens, Hudson, Qc J0P 1H0

450 202-2202, poste 128

www.mspsvs.org / www.facebook.com/SoinsPalliatifsVS